
Compte-rendu de l'atelier sur les projets alternatifs au Campus hospitalo-universitaire

19 janvier 2021

L'atelier du mardi 19 janvier 2021 s'est tenu dans le cadre de la post concertation CNDP. Il s'est déroulé en ligne sous forme de réunion Zoom, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur (Covid-19).

Dédié à la présentation des projets alternatifs au projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord, il a réuni une centaine de participants dont les représentants des porteurs de projets alternatifs, des représentants de la maîtrise d'ouvrage (Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, directeur délégué de l'AP-HP et Nadège CAUCHOIS-JANNOT, directrice de cabinet de la présidence d'Université de Paris), la garante CNDP Fatima OUASSAK et le maire de Saint-Ouen-sur-Seine Karim BOUAMRANE.

Plusieurs canaux ont été utilisés pour annoncer la réunion :

- Invitation adressée par mail (liste de plus de 7000 contacts, mise à jour au fil de la post-concertation), avec une relance
- Information sur les sites Internet du projet, de l'AP-HP et d'Université de Paris
- Information sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) de l'AP-HP et d'Université de Paris
- Relais sur le site Internet de la Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine

PRÉSENTATION DES PROJETS ALTERNATIFS AU CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE, PROPOSÉS PAR LES CITOYENS

2 projets alternatifs ont été adressés aux maîtres d'ouvrage et présentés en réunion.

Le premier projet intitulé « **Quel hôpital pour les populations de notre territoire ?** » a été présenté par le collectif « Pas là Pas ça Pas comme ça » représenté par 6 membres : Emilie LECROQ conseillère municipale de Saint-Ouen, Christian MESNIER riverain de la rue Farcot, Dominique GARCIA membre de l'association Soigne ta Gauche, Eric PEREIRA urbaniste à la retraite, Olivier MILLERON cardiologue membre du Collectif Inter Hôpitaux de Bichat et Denis VEMCLEFS conseiller municipal de Saint-Ouen.

Le projet en bref :

- Rénovation / extension du CHU Bichat / Claude Bernard sur l'emprise foncière actuelle.
- Rénovation de Beaujon.
- Implantation d'un nouvel hôpital (300 à 500 lits) sur le territoire de Plaine Commune.

Le second projet intitulé « **Voyage en Absurdie** » a été présenté par le collectif « Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien » représenté par 3 membres.

Le projet en bref :

- La reconversion de l'usine PSA en un espace convivial et inclusif.

Retrouver les deux projets dans leur intégralité sur le site Internet du Campus.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES AVEC L'ASSEMBLÉE EN RÉACTION AUX PROJETS ALTERNATIFS

La présentation des projets a suscité de nombreuses réactions, à l'oral et sur le chat.

1) L'opportunité du projet

Certains participants, dont le collectif « Pas là Pas ça Pas comme ça », s'opposent au projet de Campus tel qu'il est présenté aujourd'hui, pour le motif principal de la suppression de lits d'hôpitaux.

D'autres s'y opposent en raison de l'insertion urbaine du projet, et de la capacité de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine à accueillir dans son cœur urbain cet équipement.

Les différents échanges et débats ont porté sur deux thématiques principales : l'amélioration de l'offre de soin et l'insertion urbaine du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord.

2) L'amélioration de l'offre de soin

Beaucoup d'arguments développés concernent la capacité d'accueil et le nombre de lits disponibles au sein des hôpitaux actuels et à venir.

Le député Éric COQUEREL considère que le projet d'hôpital tel qu'il est présenté aujourd'hui est un projet pré-Covid qui ne correspond plus aux attentes des soignants et de la population, ni aux annonces du président de la République qui a indiqué qu'aucune suppression d'hôpitaux et de services n'était souhaitable dans le contexte sanitaire actuel. Le projet du CHU est caduque du point de vue sanitaire mais également du point de vue de l'insertion urbaine et des enjeux environnementaux. Il souhaite qu'un moratoire soit mis en place pour débattre du projet. Ce moratoire est également souhaité par le collectif « Pas là Pas ça Pas comme ça » afin que de nouvelles études soient réalisées pour mieux appréhender les enjeux démographiques et paysagers.

Monsieur Julien BAYOU, élu au Conseil National d'Europe Ecologie Les Verts, a exprimé la nécessité de répondre à des besoins locaux et de proximité en termes de lits et de moyens pour les soignants.

Monsieur BRILLANT, élu dans le 18^{ème} arrondissement de Paris et maire adjoint chargé des services publics, rejoint les positions des autres élus. Il défend également l'attachement des habitants du 18^{ème} à leur hôpital de proximité.

Les Audoniens qui se sont exprimés partagent la vision des élus selon laquelle la suppression du nombre de lits ne peut pas permettre une amélioration de la qualité des soins.

Pour certains participants, la suppression de 300 lits apparaît comme une contradiction au bilan de l'offre de soins actuelle en Seine-Saint-Denis jugée trop insuffisante.

Face à l'argumentaire de la prise en charge des patients en ambulatoire, un médecin émet des réserves quant à cette solution qui vise à pallier la diminution de lits et qui ne correspond pas au public accueilli dans les hôpitaux du département. Il rappelle que les collectifs de santé réclament de meilleures conditions de travail et une augmentation des lits, qui ne sont pas prises en compte dans le projet du futur hôpital.

Focus chat

- L'idée selon laquelle les logiques ambulatoires ne correspondent pas à la population ciblée est également reprise, le caractère vieillissant de la population étant souligné.
- Certaines personnes rappellent que les hôpitaux Bichat et Beaujon prennent en charge des spécialités médicales telles que les ischémies intestinales (prises en charge à l'hôpital Beaujon, seul service d'Île-de-France).
- Des soignants interrogent sur le nombre de suppressions de personnels qui découleraient de la suppression de 300 lits.
- Des éclaircissements sont demandés sur le caractère organisationnel de la prise en charge et sur la nature concrète des lits modulables.

Monsieur VEMCLEFS considère comme inexacte l'affirmation selon laquelle la population parisienne tendrait à décroître car dans les arrondissements concernés (17^{ème} et 18^{ème}), la démographie n'est pas en baisse. Par ailleurs, les territoires de la Seine-Saint-Denis prévoient une augmentation de la population par l'arrivée de nouvelles populations et de nouveaux salariés, ce qui justifie le besoin de lits supplémentaires.

In fine, pour certains, la situation géographique du Campus joue un rôle majeur dans la qualité de soins. La situation future de l'hôpital à l'extrême Sud-Est de la ville et de la Seine-Saint-Denis n'est pas une position centrale pour le département. C'est pourquoi certains participants doutent que cet hôpital sera à destination des Séquano-Dionysien.nes et au service d'une meilleure qualité de soins pour les habitants du département.

3) L'insertion urbaine du Campus hospitalo-universitaire

Le débat a aussi porté sur la question de l'insertion du CHU dans l'environnement urbain ainsi que sur l'aspect esthétique et architectural du projet.

Un habitant du quartier depuis 25 ans a mentionné les nuisances actuelles (engendrées par l'incinérateur notamment) et à venir (un boulevard urbain est en projet entre le pont de Gennevilliers et le Boulevard Victor Hugo). L'hôpital à venir rajouterait de nouvelles nuisances et une saturation dans le quartier.

Focus chat

- Les habitants du quartier s'inquiètent des nuisances que pourrait engendrer l'hôpital. Ils considèrent que les nuisances actuelles sont relatives et supportables mais craignent des nuisances plus intenses avec l'arrivée de l'hôpital – telles que des nuisances sonores et de saturation du trafic routier, accentuation de la densité urbaine.
- Certains craignent par ailleurs la perte d'un élément architectural et patrimonial auquel ils sont attachés.

RÉPONSES DES MAÎTRES D'OUVRAGE

A la suite de la présentation des projets alternatifs au Campus, les maîtres d'ouvrage ont posé des questions aux porteurs de projet et donné leur avis.

1) L'amélioration de l'offre de soin

Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, pour l'AP-HP, a rappelé que 90 lits ont été ajoutés au projet initial à la suite des enseignements de la crise sanitaire. Ces 90 lits supplémentaires vont permettre d'améliorer la capacité d'accueil de la patientèle. Dans le cadre du concours d'architecture en cours pour la conception de l'hôpital, les propositions sont examinées au regard du critère d'adaptabilité à l'augmentation du nombre de lits, qui est au cœur des réflexions de la maîtrise d'ouvrage en réponse aux enjeux de la qualité de l'offre de soins.

Sous l'égide de l'agence régionale de santé, la maîtrise d'ouvrage continue de travailler sur les différentes thématiques abordées en réunion pour améliorer le projet et ses impacts. L'hôpital Claude Bernard, prévu pour améliorer les relations inter-hospitalières d'aval, fait lui-aussi l'objet de réflexions quant à l'augmentation des capacités de lits et l'amélioration globale de la gestion des malades.

2) L'insertion du centre hospitalo-universitaire dans son environnement actuel

Les maîtres d'ouvrage ont rappelé que l'insertion dans la ville est un sujet majeur sur lequel un travail de réflexion est en cours et qu'il est central dans la sélection des projets du concours architectural. La maîtrise d'ouvrage partage avec les collectifs l'enjeu de la meilleure insertion du projet, pensée dans une logique d'ouverture sur le quartier et d'inclusion.

Des études de terrain et techniques ont été réalisées par des spécialistes et communiquées lors des précédentes concertations et sur le site Internet du projet, confirmant la pertinence du projet, en termes de qualité de l'offre de soin et d'implantation géographique.

3) L'absence de projet alternatif pour l'Université

Nadège CAUCHOIS-JANNOT pour Université de Paris, regrette que les projets alternatifs ne portent que sur l'hôpital et non sur le projet de Campus hospitalo-Universitaire dans sa globalité. Elle a interrogé les collectifs sur les potentiels lieux d'implantation de l'Université et sur la manière dont ils envisagent le vie universitaire dans la ville de Saint-Ouen-sur-Seine.

Selon Monsieur VEMCLEFS, la rénovation et l'agrandissement du site de Bichat permettraient d'accueillir l'université. Madame CAUCHOIS-JANNOT a précisé que l'hôpital Bichat ne saurait suffire au projet de l'université.

Le collectif « Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien » souligne également l'importance et la pertinence du développement de l'université mais défend une incompatibilité du projet avec le quartier et la ville. Ainsi, les collectifs confirment leur souhait que les hôpitaux Bichat et Beaujon ne soient pas fermés et occupent une place centrale dans le futur campus hospitalo-universitaire. Certains espaces hospitaliers actuellement vides tels que l'aile Ouest de l'hôpital Lariboisière pourraient accueillir des services universitaires.

4) L'atlas des études

Il a été demandé aux maîtres d'ouvrage si les projets alternatifs allaient être étudiés. Certains participants souhaiteraient que des études complémentaires soient réalisées en temps de crise sanitaire afin de réévaluer les besoins au regard des nouvelles nécessités.

Les maîtres d'ouvrage ont rappelé que plusieurs études spécialisées ont été réalisées et sont actualisées durant tout le processus de conception du projet du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord, ainsi qu'au vu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Madame CAUCHOIS-JANNOT a rappelé que les études se poursuivent encore.

Ci-dessous les différentes études réalisées, consultables sur le site Internet du projet.

Évaluation socio-économique du projet – décembre 2019

- Évaluation socio-économique du projet de création du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord (CHUGPN)
- CHU GRAND PARIS NORD : DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ÉTUDIANTS

Étude sur l'insertion urbaine

- Cahier des charges d'intégration urbaine paysagère et architecturale, juillet 2019
- Point d'avancement présenté aux riverains le 7 mai 2019

Étude des mobilités

- Etude des mobilités, version actualisée, octobre 2019
- Etude des mobilités, juillet 2019

Cahiers des charges des études du futur campus et estimatif du coût des études

- Cahier des charges de l'étude sur la mobilité et le stationnement
- Cahier des charges de l'étude sur l'insertion urbaine
- Cahier des charges de l'étude d'impact
- Estimatif du coût des études engagées sur les parcelles d'implantation du Campus

Hypothèse d'inversion des parcelles

- Étude de l'hypothèse d'inversion des parcelles – mars 2019

Rénovation des hôpitaux Bichat et Beaujon

- Études conduites sur la rénovation des hôpitaux Bichat et Beaujon – décembre 2016 / actualisation 2018

RÉACTION DU MAIRE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Monsieur Karim BOUAMRANE, maire de Saint-Ouen-sur-Seine, a insisté sur le caractère multi dimensionnel de la question de l'offre de soins. Il soutient que l'amélioration de l'offre de soins et la qualité des soins doivent être une priorité. Selon lui, le projet ne peut être envisagé sous le seul prisme de la capacité et du nombre de lits mis à disposition. L'amélioration de la qualité des soins passe également par un rayonnement universitaire et médical rendu possible par le futur CHU.

Selon le maire, il est réaliste d'envisager que la dynamique positive induite par la présence de l'hôpital puisse attirer d'autres praticiens et d'autres acteurs médicaux dans le territoire, ce qui permettrait de pallier la désertification médicale du département de la Seine-Saint-Denis.

La capacité de prise en charge en ambulatoire dans l'hôpital mais également le nombre de soignants par patients sont d'autres critères qui permettent d'évaluer l'amélioration de l'offre de soins.

Sur les points urbanistiques et architecturaux, le maire note que, bien que les discussions et les échanges soient souhaitables, certains éléments du projet restent limités par les capacités budgétaires. Aussi, lorsqu'il envisage la requalification du site PSA comme le souhaite le collectif « Sauvons le Patrimoine Architectural Audonien », il s'interroge sur la capacité des acteurs à financer un projet de tiers lieu tel que proposé par le collectif et les moyens de financements qui devraient être mis en place.

En conclusion, Monsieur BOUAMRANE propose que les différents projets alternatifs servent dans la réflexion à mener dans le futur autour de 2 éléments principaux : l'offre de soin et la question des éléments urbanistiques. « Il faut trouver un consensus ensemble ».

CONCLUSION

Fatima OUASSAK, garante de la CNDP, a rappelé que la maîtrise d'ouvrage était à l'origine de cet atelier dédié à la présentation des projets alternatifs dans le but d'enrichir la consultation et le projet de Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord.

Les maîtres d'ouvrage se sont engagés à répondre sur le site internet du projet aux autres questions qui n'ont pas été abordées lors de cet atelier.

Fatima OUASSAK a remercié les maîtres d'ouvrage d'avoir permis cet atelier consacré aux projets alternatifs dont elle salue la grande qualité.

Enfin, Madame OUASSAK et la maîtrise d'ouvrage rappellent aux participants que le prochain atelier Santé territoire se déroulera le 2 février 2021.